

Marie-José GARCIA

L'infante Jeanne d'Autriche, princesse de Portugal, régente en Espagne pendant l'interrègne de Charles Quint à Philippe II

Avertissement

Le contenu de ce site relève de la législation française sur la propriété intellectuelle et est la propriété exclusive de l'éditeur.

Les œuvres figurant sur ce site peuvent être consultées et reproduites sur un support papier ou numérique sous réserve qu'elles soient strictement réservées à un usage soit personnel, soit scientifique ou pédagogique excluant toute exploitation commerciale. La reproduction devra obligatoirement mentionner l'éditeur, le nom de la revue, l'auteur et la référence du document.

Toute autre reproduction est interdite sauf accord préalable de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France.



Revues.org est un portail de revues en sciences humaines et sociales développé par le CLEO, Centre pour l'édition électronique ouverte (CNRS, EHESS, UP, UAPV).

Référence électronique

Marie-José GARCIA, « L'infante Jeanne d'Autriche, princesse de Portugal, régente en Espagne pendant l'interrègne de Charles Quint à Philippe II », *e-Spania* [En ligne], 5 | juin 2008, mis en ligne le 30 juin 2008. URL : <http://e-spania.revues.org/index11683.html>

DOI : en cours d'attribution

Éditeur : SEMH-Sorbonne
<http://e-spania.revues.org>
<http://www.revues.org>

Document accessible en ligne à l'adresse suivante : <http://e-spania.revues.org/index11683.html>

Document généré automatiquement le 03 octobre 2009. La pagination ne correspond pas à la pagination de l'édition papier.

© e-Spania

Marie-José GARCIA

L'infante Jeanne d'Autriche, princesse de Portugal, régente en Espagne pendant l'interrègne de Charles Quint à Philippe II

- 1 Pour Marcel Bataillon, qui conclut ainsi sa conférence donnée en 1939 à la Faculté des Lettres de Lisbonne¹, "doña Juana mérite mieux que personne le titre de Princesse de la Réforme Catholique". Quant à "ses actes de régente", il déclare dans le courant de sa conférence, qu'il les laisse volontairement de côté, comme hors de propos, ou hors sujet². Qu'en est-il alors de ces "actes de régence" et peut-on les envisager comme un apport à la dimension que confère à Jeanne d'Autriche l'expression de Marcel Bataillon : "Princesse de la Réforme Catholique" ?
- 2 Pour en approcher la portée, un retour s'impose sur les circonstances de la régence, ses formes et son exercice. Mis en parallèle avec certains aspects connus de la vie et de la personnalité de l'infante, ces éléments nous guideront vers l'ébauche d'une évaluation de la part de ses activités de régente dans la construction de la figure historique de Jeanne d'Autriche.
- 3 Selon la classification établie par André Corvisier dans son livre, publié en 2002 sous le titre Les Régences en Europe, cette régence est une régence d'absence. La période retenue pour cet épisode est à la charnière entre le règne de Charles Quint et celui de Philippe II, qui, à partir du 15 juillet 1554, sont tous deux absents du territoire péninsulaire.
- 4 Mais c'est l'absence physique du prince Philippe, entre l'été 1554 et l'été 1559, qui fixe les limites temporelles de la régence de l'infante Jeanne. En effet, au moment où il quitte la péninsule pour l'Angleterre – il va y épouser Marie Tudor – il assume lui-même une régence, en disposant déjà des pleins pouvoirs : l'empereur les lui a transmis en 1551, le faisant lieutenant général et gouverneur des royaumes, alors qu'il est lui-même absent depuis huit ans (parti en 1543 il ne revient en Espagne qu'en 1556).
- 5 C'est la deuxième fois que le prince Philippe s'absente d'Espagne. Il quitte le pays en tant que prince héritier, – régent³ –, et y reviendra comme roi, après les abdications de 1555.

Le choix de la régente

- 6 Pour éclairer la question du choix de la personne qui sera chargée du gouvernement après le départ du prince Philippe (1554) et jusqu'à son retour (1559), il est intéressant de revenir brièvement sur la régence occasionnée par sa première absence.
- 7 À l'automne 1548, alors qu'il conduisait déjà le gouvernement en personne depuis cinq ans⁴, exerçant une régence "d'apprentissage"⁵ en l'absence du souverain son père, il dut s'absenter à son tour, à la demande de celui-ci, pour le rejoindre en Flandres. Il fallut donc organiser le remplacement du régent, c'est-à-dire un troisième niveau de gouvernement. Cette régence, comme les autres, ne pouvait être confiée qu'à un membre du cercle familial le plus étroit, selon la règle observée par l'empereur, hors d'Espagne et tout particulièrement en Espagne, depuis son mariage avec Isabelle de Portugal. En 1548 l'infante Marie avait vingt ans (sa sœur Jeanne en avait treize) et, une fois mariée à Maximilien – son cousin germain –, elle représentait une option privilégiée. C'est ainsi qu'à l'automne 1548, Maximilien et Marie d'Autriche, roi et reine de Bohême, avaient été désignés comme régents des royaumes d'Espagne, conjointement, et ce jusqu'en septembre 1550. A cette date, l'empereur invitait finalement son neveu Maximilien à participer aux discussions avec son père Ferdinand sur la succession à l'Empire. Après son départ d'Espagne, Marie assumera seule la régence, en attendant le retour du prince Philippe c'est-à-dire pendant une courte période de moins d'un an.
- 8 L'infante Jeanne, pour sa part sera chargée de cette tâche pendant cinq ans, et le contraste entre ces deux durées est l'une des raisons pour lesquelles sa régence attire l'attention.

9 Même si l'empereur pense à d'autres personnalités pour remplir cette charge, comme à l'Inquisiteur Général, au connétable de Castille, ou au duc d'Albuquerque⁶, ces possibilités sont rapidement écartées puisqu'il s'est fait un devoir de choisir le régent, ou la régente, dans le premier cercle de famille. D'après Miguel Artola⁷, le prince Philippe, pour sa part, aurait pensé d'abord confier la régence à son propre père, mais cela eût été un choix inhabituel. Et il n'a que deux sœurs : Marie et Jeanne. Marie, la précédente régente, doit elle aussi quitter l'Espagne. Ainsi l'infante Jeanne, la plus jeune de ses sœurs, dans ce cercle familial étroit, géographiquement peu éloignée, représente l'unique possibilité. Mais pour que cette possibilité devienne matériellement réalisable, il faudra la (presque) coïncidence de trois événements : d'abord l'annonce faite au prince Philippe par Marie Tudor qu'elle est favorable à leur union matrimoniale (en décembre 1554), puis la mort brutale de l'époux de la princesse Jeanne, Jean Emmanuel de Portugal (le 2 janvier 1555) et enfin, dix-huit jours plus tard exactement la naissance du prince Sébastien, leur fils. L'infante Jeanne, veuve à dix-neuf ans, après avoir donné à la dynastie Avis l'héritier mâle qu'elle attendait, pouvait aller rejoindre la cour des Habsbourg, en Castille. L'obligation de ce retour au sein de la famille paternelle, en cas de veuvage, était consignée dans les capitulations matrimoniales, et la cour de Portugal l'avait acceptée en les signant. "La Castille l'avait prêtée au Portugal, elle la lui reprenait"⁸. Il n'y avait plus aucun empêchement matériel à lui confier les fonctions de régente ; il suffisait, pour cela, qu'elle confie son fils Sébastien, nourrisson, à la cour portugaise. Les chroniqueurs consultés et les observateurs privilégiés que sont les ambassadeurs⁹ s'accordent à insister sur le chagrin que lui causera toute sa vie cette séparation, qu'elle vit comme un arrachement, mais ils expliquent également qu'elle se résout docilement à l'avis qui lui est communiqué par son père, et prend docilement les dispositions qu'il lui impose.

10 Soit qu'elle considère ce retour comme un sacrifice, soit qu'elle se sente flattée du rôle très en vue qui lui est ainsi assigné, Jeanne obéit à cette réquisition en quittant à jamais le Portugal. Don García de Toledo, qui l'assistera ensuite comme conseiller, l'accueille à la frontière quand elle rentre en Castille.

11 C'est sur les instances expresses du prince Philippe son frère que sa désignation a été prononcée. Pour sa part en effet, l'empereur n'était pas sûr des qualités de sa fille Jeanne. Il les jugeait inférieures à celles de son aînée Marie et la croyait plus attirée par le goût du pouvoir que par le goût du service¹⁰. Considérant par ailleurs la grande jeunesse de sa fille et son tempérament, qu'il savait pouvoir être excessif, il se méfiait. Il craignait qu'elle ne fit, en gouvernant la Castille, des erreurs comparables à celles dont il avait eu vent dans le gouvernement de sa propre maison. Il recommande donc au prince Philippe la surveillance la plus étroite :

*Y pues conocéis que la Princesa es más ativa¹¹ y entonces ovo tales desórdenes, mirad que dexéis expresamente proveído que [...] se temple en lo que ha de proveer [...]*¹².

Y miraréis si conviene que estuviere cerca de su persona alguna mujer principal de edad y buen exemplo [...], y que se le modere la Casa, que soy avisado que para lo que tenía en Portugal había menester 40 000 ducados cada año, que es cosa desordenada.

12 Le prince Philippe, lui, apparaît bien loin de telles préventions contre sa sœur et rejette les objections et les affirmations de son père, en lui expliquant qu'il a été abusé¹³ par la communication de chiffres exagérés. Il est probable que l'empereur ait accordé également certain crédit à une rumeur qui rendait l'infante Jeanne en partie responsable de l'instabilité et de l'imprévisibilité de son neveu le prince Carlos. Celui-ci avait effectivement été remis aux bons soins de sa jeune tante, après la mort de sa mère – et pendant la première absence de son père –, dès son plus jeune âge.

13 Quant au fait qu'elle soit veuve, c'est-à-dire de nouveau à marier, cela ne suscite en revanche aucune objection apparente ni de l'empereur, ni du prince Philippe. Pourtant, lors de la précédente période d'absence du prince Philippe, on n'avait envisagé de confier le

gouvernement à l'infante Marie qu'une fois celle-ci mariée. Or la princesse Jeanne, très jeune veuve, une fois régente, pouvait attirer la convoitise de prétendants éventuels sur le trône d'Espagne. Mais, visiblement très éprise de son défunt mari, elle avait manifesté clairement dès la mort de son époux qu'il n'entraît pas dans ses projets de se remarier, en tout cas pas aussi promptement. Elle avait revêtu avec ostentation les symboles de son affliction et de son veuvage, ne se présentant plus que voilée et en grand deuil. En outre, après avoir montré très tôt un goût prononcé pour la vie spirituelle et le recueillement, elle avait confirmé cette tendance à la mort de son mari, en prononçant des vœux pour être admise dans l'ordre franciscain¹⁴. Même si ces dispositions personnelles ne résistent pas souvent à la raison d'État, dans l'urgence imposée par une situation donnée et en l'absence d'un prétendant déclaré, elles ont pu constituer un élément de plus pour déterminer le choix de l'infante Jeanne comme régente.

14 Finalement c'est donc ce choix du prince Philippe qui prévaut, contre les objections de l'empereur. Et c'est également malgré le conseil de celui-ci, qui était de ne pas différer davantage son départ, que le prince Philippe accueille personnellement sa sœur à Alcántara, où il prendra le temps de passer trois journées entières avec elle. Il satisfaisait ainsi autant sans doute au plaisir de la rencontrer – elle sera toujours sa préférée¹⁵ – qu'à l'obligation de lui préciser de vive voix les limites du rôle qui lui est confié, et que l'empereur veut strictes.

15 Après l'entrevue avec le prince Philippe à Alcántara, elle se rend à Valladolid pour prendre en charge les tâches de gouvernement, de manière effective à partir du moment où le bateau du prince Philippe aura quitté le port de La Corogne, soit le 15 juillet 1554. Jeanne d'Autriche est très jeune, elle a passé ses dernières années hors d'Espagne, et n'a très certainement qu'une appréciation très floue de la situation qu'elle va rencontrer ; car les trois journées que le prince Philippe a tenu à passer avec elle, et celles qu'elle a passées aussitôt après avec François Borgia, aussi riches d'enseignements qu'elles aient pu être, n'ont pu suffire à la lui préciser.

La situation au moment de la régence

16 Pour nous faire une idée de la situation intérieure de la péninsule au moment de cette régence nous disposons d'un document précieux : le mémoire que Luis de Ortiz transmet à Philippe II en 1558. Les analyses et les études menées sur ce document par de nombreux historiens font apparaître, au milieu du XVI^e siècle, une Espagne dans laquelle coexiste un "étrange assemblage entre les débuts du capitalisme et une forme de réactivation de la féodalité"¹⁶. Cette interpénétration ne va pas sans chocs ni sans frictions et une grave crise économique apparaît, puis enfle, provoquée par une politique caroline qui n'a précisément pas tenu compte des intérêts de l'Espagne, en particulier en matière économique, et dont les défauts devraient être corrigés pour éviter une catastrophe. Ce sont précisément ces défauts que Luis de Ortiz identifie, tout en faisant à Philippe II des propositions pour y remédier.

17 Les circonstances sont très graves. Comme le souligne Fernand Braudel¹⁷, le malaise est également politique et social. L'autorité politique se heurte aux *fueros*, à la richesse du clergé, à l'indépendance d'une noblesse opulente, à l'indiscipline parfois ouverte des Morisques, à la désobéissance des fonctionnaires. On remarque même, au cours des années 1556-1559, une sorte de crise d'insubordination. Profitant des déficiences gouvernementales, de l'insuffisance des juristes et des ministres, chacun tente de s'octroyer quelque privilège supplémentaire. La carence de l'État, ses besoins et ses faiblesses encouragent les empiétements. Les obstacles que met habituellement la noblesse à l'autorité royale en prennent un relief nouveau.

18 Les villes aussi se défendent âprement, députent souvent auprès du roi et l'emportent. Ce sont souvent les propres officiers de la *Casa de Contratación* qui aident les marchands à échapper aux mesures gouvernementales¹⁸.

19 Il ne s'agit pas d'une révolte ouverte, mais d'une vague de mécontentement ou de désaffection.
20 Socialement, économiquement et politiquement, l'Espagne est bouleversée, en proie à un malaise profond qu'accentue encore une crise religieuse, apparemment très inquiétante, et

amplement décrite par les historiens, comme par exemple Marcel Bataillon, dans *Erasmus et l'Espagne*¹⁹. Le trouble causé dans la haute société par les courants réformistes et illuministes est ressenti comme une menace sérieuse contre la pratique orthodoxe de la foi en Espagne, et la monarchie réagit avec sévérité, en élargissant les compétences de cet instrument de répression idéologique privilégié que constitue l'Inquisition. La poursuite acharnée de toute manifestation d'une quelconque sympathie envers le protestantisme culmine lorsque sont découverts les foyers protestants de Valladolid et de Séville, et avec les spectaculaires *autos de fe* de 1559.

Les aspects formels : *pouvoirs et instructions*

- 21 Pour gouverner, dans cette situation, la régente dispose d'instructions qui tiennent en trois documents distincts portant tous la même date, le 12 juillet 1554, et le même lieu d'expédition, La Corogne, tous trois signés par son frère Philippe avec le titre de prince : « *Yo, el Príncipe* ». L'un des deux documents d'instructions concerne les affaires qu'on peut appeler intérieures alors que l'autre touche exclusivement celles des Indes. Quant au troisième, il formule des restrictions. Il est vraisemblable qu'un pouvoir général ait également été signé à peu près aux mêmes dates, par Charles Quint lui-même, puisqu'une référence y est faite dans la lettre restrictive, dans la toute première phrase : « *Comoquiera que Su Magt. ha dado poder general a la serenísima princesa doña Juana [...]* ».
- 22 Ce genre de pouvoir général a été identifié, par ailleurs, lors de chacune des régences précédentes, en particulier lors de la régence de Maximilien et Marie, pour lesquels ce type de document était également accompagné d'instructions et de restrictions.
- 23 Les pouvoirs généraux donnent habituellement à la personne désignée comme *gobernador/ gobernadora y lugarteniente general* la faculté d'agir en tout comme le ferait l'empereur lui-même, comme si elle était sa propre personne. Mais simultanément et en négatif, la liste est dressée des domaines dans lesquels elle ne peut décider ; et toujours simultanément, et toujours dans un document à part, on lui rappelle les règles et les pratiques à respecter, en insistant sur le fait qu'elle ne doit les changer ou les modifier en rien. Apparaissent ainsi trois niveaux de *délégation* : un pouvoir général, officiel et solennel, à destination des royaumes, des instructions – majoritairement sous forme d'interdictions – et des restrictions – qui fixent le cadre immuable des tâches à remplir en recommandant impérativement qu'en tout soient respectées les habitudes : « [...] *como Su Magt. e yo lo havemos acostumbrado y hecho siempre* ».
- Ces trois niveaux se retrouvent dans les régences précédentes et même dans celle, contemporaine, du prince Philippe.
- 24 Les instructions énumèrent précisément les différents domaines qui composent l'ensemble des affaires intérieures, en commençant généralement par celui de la justice. Suivent ensuite de nombreux paragraphes que l'on peut regrouper pour leur rapport commun avec l'économie de l'État : ils traitent des nominations aux charges, offices et bénéfices, civils ecclésiastiques et militaires, à l'octroi de faveurs et de rentes, à la concession de privilèges, à la vente de biens du domaine royal ou ecclésiastique. Pour chacun de ces points la consigne est stricte : la princesse ne doit prendre aucune décision sans qu'elle lui ait été proposée par les Présidents des conseils, les conseils ou les secrétaires. Et pour les nominations les plus prestigieuses ou stratégiques, la décision demeure majoritairement réservée à l'empereur.
- 25 Les instructions, restrictions et interdictions sont précises, mais aucune mention d'aucune sorte de contrôle n'y apparaît. Comment s'assure-t-on du respect de ces obligations par la princesse ? Cette absence de contrôle, caractéristique du pouvoir sous l'Ancien Régime, trouve ici une illustration exemplaire, et pourtant on perçoit que la régente Jeanne est sous étroite surveillance. Cette impression naît d'abord de la manière répétitive, presque obsessionnelle, dont lui est signifiée son obligation de tenir les souverains rigoureusement informés – soit alternativement, soit parallèlement – de toutes ses activités. La même insistance s'observe dans les références aux missions des conseils, qui examinent toutes les affaires avant de les

lui présenter et de lui donner à signer leurs conclusions. Enfin, la présence constamment exigée du secrétaire Juan Vázquez à toutes les réunions de tous les conseils, et à tout entretien politique fait de lui incontestablement l'instrument d'une méticuleuse surveillance. Juan Vázquez apparaît comme la personnalité incontournable et irremplaçable du gouvernement, ce qui montre le haut degré de confiance que lui accordent le prince et l'empereur.

26 L'omniprésence de Juan Vázquez représente une constante remarquable, entre la régence de Maximilien et de Marie d'Autriche et celle de la princesse Jeanne, mais il existe, par ailleurs, des différences dans les textes qui encadrent l'une et l'autre.

27 Dans les diverses instructions à la princesse Jeanne, par exemple, la composition des différents conseils est précisément fixée²⁰ ; une interdiction est renforcée²¹ ; une règle réapparaît²² ; une nouvelle mesure économique est introduite²³.

28 Sur le fond, ces exemples illustrent une rigueur nouvelle, un durcissement de l'organisation et des règles politiques et sociales, en même temps qu'une préoccupation pour la situation économique des royaumes.

29 En ce qui concerne les positions tutélaires, elles sont démultipliées et renforcées : l'empereur conserve entier son pouvoir de décision, même s'il est absent, comme lors des régences précédentes, alors que les facultés conférées au prince Philippe sont de plus en plus largement établies. La préséance de la décision impériale est continûment martelée :

[...] *que quedan reservados para que su Magt. los provea* [...].

[...] *en los que a su Magt. quedan reservados.*

30 Sous la régence de Maximilien et Marie, chacun des deux souverains avait concentré ses décisions sur un domaine particulier : le prince Philippe sur les questions liées à la Méditerranée, l'empereur sur celles concernant plus directement le nord de l'Europe. Sous la régence de Jeanne, les domaines se chevauchent et l'interaction s'intensifie entre les deux pôles de l'autorité, le prince Philippe et l'empereur, qui communiquent directement, entre eux comme avec les différents organes de gouvernement. Et il n'est pas rare que des personnalités les saisissent directement, pour des affaires privées.

31 En 1554, le cadre fixé à la régente Jeanne peut se résumer en trois points : des compétences restreintes par celles des conseils, des conseillers et de l'existence de domaines réservés, une surveillance constante et personnalisée, une double tutelle à la fois rigoureuse et mal définie.

L'exercice de la régence

32 L'exercice de la régence de Jeanne d'Autriche, dans ce cadre, peut s'illustrer par des exemples pris dans trois domaines particuliers : la défense, l'économie de l'État, les royaumes (réunions des Cortès, questions économiques), qui m'ont paru significatifs du fait de la fréquence avec laquelle ils apparaissent dans les échanges de courrier. Par exemple, les lettres échangées directement entre l'infante et Andrea Doria, l'allié génois de Charles Quint, font apparaître la priorité qu'elle accorde aux dépenses afférentes à la défense en Méditerranée.

33 Lors de la perte de Bougie, en 1555, elle se fait le porte-parole du traumatisme ressenti en Espagne, et tente d'agir en fonction du désir de vengeance qu'elle ressent alors, en faisant appel au duc d'Albe, alors à Naples, pour qu'il vienne organiser la reprise de la place²⁴. La notion qui est sans cesse mise en avant c'est celle du danger, de la menace que représente pour les royaumes d'Espagne tout l'espace méditerranéen, d'où peuvent surgir les plus graves agressions, contre la foi et contre l'État. Elle contacte donc directement, pour ces affaires, les personnes concernées : Andrea Doria, Alvare de Bazan, ou le duc d'Albe.

34 Elle propose, d'autre part, en réaction à la réactivation de la pression française exercée sur une autre frontière, en Navarre, d'entamer une négociation avec la partie adverse, représentée par la maison d'Albret. L'empereur consentira à une série d'entretiens, que la régente donnera ordre d'organiser en demandant expressément à être tenue au courant de leur résultat : trouver

la solution à un conflit, autrement que par une guerre devient une question de survie pour l'économie de l'État.

35 Les questions touchant aux coûts de fonctionnement de la politique menée par l'empereur reviennent aussi fréquemment dans la correspondance. L'empereur, comme le prince Philippe, adresse à la régente d'incessantes demandes de fonds, qu'elle a chaque fois plus de mal à satisfaire. C'est ainsi qu'elle s'adresse aux prêteurs de Burgos devant le refus des banquiers génois de prêter la somme de 300 000 ducats demandée par l'empereur²⁵.

36 Elle se trouve par ailleurs saisie d'une question nouvelle touchant à l'économie des royaumes : celle de l'entrée massive des devises et marchandises françaises dans la péninsule. La situation de l'Espagne en la matière, décrite dans le mémorial de Luis de Ortiz, est déjà connue depuis plusieurs années, et le prince Philippe a déjà préconisé des mesures. Or la régente constate que ces mesures sont contre-productives et le lui fait savoir, en lui faisant part de l'avis concordant du conseil d'État et en lui demandant de les rectifier. Dans la même lettre, évoquant une prochaine réunion des Cortès, elle lui conseille de leur soumettre la question de la rectification de ces mesures, tout en détachant les inconvénients qui pourraient surgir à cette occasion.

37 En définitive, si l'essentiel de sa tâche consiste à exécuter et à informer, elle ne se prive pas de conseiller et d'agir, mettant à profit les capacités que lui confèrent sa personnalité et son tempérament.

La princesse Jeanne, personnalité régente.

38 Lorsqu'elle est rappelée en Castille, elle a 19 ans, et elle est sous le coup d'une double perte : elle est veuve et vient d'abandonner son fils Sébastien qui a à peine quelques mois. Elle ne se présente plus que voilée, même devant son frère Philippe qui, quand il la reçoit à Alcántara, doit la prier de lui montrer son visage. À partir de ce moment, ce voile restera dans ses représentations l'attribut qui marquera la princesse. Elle l'imposera avec un entêtement farouche. Au point qu'il faudra une demande expresse de l'empereur pour qu'elle accepte de couper court à toute suspicion en le soulevant, à chaque ouverture de séance des conseils, le temps d'une question qui deviendra rituelle : « ¿Soy yo, la Princesa? »

39 Son père Charles Quint la juge dépensière, et les chroniqueurs contemporains la décrivent comme quelque peu excessive, "arrogante et méprisante", alors que Marcel Bataillon écrit qu'elle est "effacée, austère". Ce qui ressort de ces appréciations, c'est que son caractère se définit bien autrement que par la douceur et l'affabilité que l'on reconnaissait à l'impératrice Isabelle sa mère, précédemment régente elle aussi. Et ce qui est certain c'est que son attirance pour la spiritualité, qui peut la faire paraître froide et maussade dans le monde, ne l'empêche pas de manifester du goût pour les activités récréatives, comme les jeux de cartes²⁶. Son goût pour les choses spirituelles se développe ostensiblement au contact du père François Borgia qui, après avoir été très proche de sa mère l'impératrice Isabelle, devient pour Jeanne, dès son plus jeune âge, un père spirituel. Après le mariage de la princesse avec Jean Emmanuel de Portugal, alors que le père Borgia se trouve également au Portugal, celui-ci devient son confesseur. Il est indéniable que la princesse lui témoigne une grande affection –réciproque– au point qu'elle refusera qu'il s'éloigne d'elle, par la suite, quand elle se trouvera à nouveau en Castille. Cet attachement se communique à l'ordre auquel appartient François Borgia, la Compagnie de Jésus, au sein duquel elle s'efforcera d'être admise avec opiniâtreté, et avec succès selon Antonio Villacorta Baños-García²⁷, quoique dans des conditions tout à fait exceptionnelles.

40 C'est auprès de François Borgia qu'elle cherchera conseil au moment de son entrée en fonction, à Valladolid, juste après son entretien avec le prince Philippe. Il ne s'agit pas pour elle de se protéger de sa responsabilité mais bien plutôt de trouver la force de l'affronter et de la mener à bien, en écoutant un homme en qui elle a une confiance absolue, et qui compte parmi les plus "ingénieux pédagogues de la Compagnie"²⁸.

- 41 Malgré le besoin qu'elle manifeste de résider souvent à distance de la cour, elle se tiendra toujours à la place qui lui incombe en politique, sans jamais se retirer définitivement, même dans le couvent de clarisses – *Las Descalzas Reales* – qu'elle fonde à Madrid. C'est cette position qu'elle affiche pendant ses quatre années de régence, même voilée, aux séances des conseils ou devant les visiteurs, et qui transparait largement dans les correspondances qui nous sont connues. En matière religieuse, elle remplit ses devoirs de régente, qui sont de favoriser l'action répressive de l'Inquisition, mais, malgré la suspicion qui pèsera sur eux, elle ne privera jamais les Jésuites de son soutien personnel. Et son comportement, en plusieurs occasions, s'apparentera à celui de la plus haute société de l'époque, séduite par les courants réformiste ou illuministe.
- 42 Aucune des deux représentations picturales les plus connues de Jeanne d'Autriche ne la fait apparaître voilée, et elles sont différentes l'une de l'autre seulement pour ce qui est des traits du visage. En effet, dans les deux principaux portraits, tous deux de la seconde moitié du XVI^e siècle l'un de Sánchez Coelho²⁹ et l'autre récemment attribué à Cristóvão de Morais³⁰, c'est la même conscience fière de son appartenance dynastique qui est soulignée. Dans l'un par la présence au premier plan des trois initiales *F.C.V.* pour *Filia Caroli Quinti*, dans l'autre par la peinture sur ses traits de la ressemblance avec les autres portraits des Habsbourg³¹. Et, dans les deux portraits, une pose pareillement protectrice.
- 43 Jeanne d'Autriche a inspiré également la littérature. Une pièce écrite au XVII^e siècle, et attribuée à Antonio Mira de Amescua, intitulée *La hija de Carlos Quinto*³² en fait le personnage principal d'une action simple fondée sur deux parcours parallèles qui lui donnent son unité : la retraite de Charles Quint à Yuste et la fondation d'un couvent par Jeanne d'Autriche, sa fille. Le personnage de Jeanne y est construit comme celui d'une fille obéissante, consciente de son devoir, mais qui préfère le recueillement à l'exposition à laquelle oblige l'exercice du pouvoir. Elle y apparaît séduite et impressionnée par l'acte de sa dame de compagnie, Isabelle de Borgia – soeur du père François Borgia –, qui décide de se retirer de la vie séculière pour entrer en religion. Mais elle n'imité pas son exemple, et se consacre à remplir avec dignité et assiduité les obligations de sa charge, en exécutant ponctuellement les tâches de gouvernement qui lui incombent. Sa fermeté et son autorité se manifestent de façon constante tout au long de la pièce, par exemple dans une scène où elle lit une lettre de son père Charles Quint qui lui transmet la plainte de ses vassaux de ne pas voir son visage :

*Yo haré que Castilla advierta
que también me sé enojar,
ya que llevo a gobernar
con la cara descubierta* (v. 1310)

- 44 Son action de « gobernadora » est mise en relief et son pouvoir de décision souligné, au point qu'on lui prête la décision d'avoir élevé la ville de Madrid au rang de capitale du royaume :

*Pues alto, corte es Madrid,
porque quiero que me deba
aquesta grandeza a mí.* (v1560)

- 45 La pièce se conclut en fixant le parallèle progressivement élaboré entre les destins de Charles Quint et de sa fille : lui partant se retirer à Yuste, elle fondant un couvent à Madrid.
- 46 Beaucoup plus récemment, en 2003, paraissait à Barcelone un roman de Aroní Yanko, *Juana de Austria, reina en la sombra*³³, sous la forme d'une autobiographie. Les quatre années de régence du personnage principal n'y occupent pas une place importante, mais c'est bien un destin politique original qui s'y construit, à partir d'une série d'accidents biographiques qui sont autant d'événements historiques. Dans cet ouvrage aussi, Jeanne d'Autriche apparaît comme une femme amenée par sa naissance à traiter de questions politiques et qui a rempli son devoir sans faiblesse ni désintéret].

- 47 C'est enfin l'image de la Jésuite qui est mise en avant dans le dernier ouvrage d'historien paru sur Jeanne d'Autriche, et ce dès son titre : *La Jesuita*. Il a été publié par Antonio Villacorta Baños-García, en 2005³⁴. Un certain mystère entoure toujours cette question : Jeanne d'Autriche est-elle la seule femme ayant réellement appartenu à la Compagnie ? Marcel Bataillon, procédant par déduction, accorde, dans sa conférence de 1939, une haute probabilité à ce fait, qui ne peut être prouvé tout à fait tant qu'on n'a pas retrouvé de vœux authentiques signés de sa main. La dimension mystérieuse du personnage doit également beaucoup au comportement de la princesse, qui ne renonçait pas à son voile même au conseil. Cet ouvrage ne contient pas de détails nouveaux sur ses activités de régente, mais, dans le chapitre qui leur est consacré, c'est l'attention et l'intérêt que Jeanne d'Autriche porte à leur accomplissement qui sont soulignés.
- 48 En conclusion, Jeanne d'Autriche, est désignée pour être régente des royaumes d'Espagne pendant l'absence du Prince Philippe et sur les instances de ce dernier à une période où il est lui-même encore régent en titre, et sans que l'empereur, qui détient et exerce toujours largement le pouvoir, manifeste pour ce choix une adhésion totale.
- 49 Dans ces conditions, et du fait de l'interaction continue entre les trois centres politiques qui se dessinent alors – Augsbourg / Angleterre / Valladolid ; puis Yuste / Flandres / Valladolid – la régente doit composer. Tant comme collaboratrice que comme subordonnée, dans ses fonctions pratiques d'informatrice, de conseillère et d'exécutante, elle doit compter avec deux pôles d'autorité dont l'éloignement idéologique se dessine.
- 50 L'observation des affaires courantes dont elle a eu à connaître, des circonstances dans lesquelles elles sont apparues et du fonctionnement des organes de gouvernement qu'elle a présidés permettent d'appréhender parallèlement la complexité et l'étendue de la tâche à accomplir et l'étroitesse des moyens dont elle dispose pour y parvenir.
- 51 La régente siège à la place sur laquelle se cristallise le mécontentement au fur et à mesure qu'il grandit. Toutes les catégories sociales l'expriment, dans une large et profonde crise d'insubordination qui se répand jusqu'au domaine spirituel avec l'apparition des courants réformistes et illuministes puis la confirmation de l'"alerte protestante".
- 52 Dans ce climat, au moment où Philippe II devenu roi d'Angleterre, reçoit des pouvoirs redéfinis sur les royaumes du nord, et où les royaumes du sud deviennent pour l'empereur le lieu de la retraite, en Espagne, la régence parvient à contenir la crise qui porte atteinte ailleurs au prestige de la dynastie. En s'acquittant sans faiblesse de sa tâche de représentation complexe, elle a préservé et protégé, en Espagne, la pérennité singulière d'un pouvoir monarchique alors en pleine reconfiguration dans les autres territoires patrimoniaux des Habsbourg, éclairant d'un jour particulier le jugement délivré sur elle par l'un de ses contemporains, Lope de Figueroa : "Je la tiens certes pour un soldat"³⁵.

Notes

1 Sous le titre *Jeanne d'Autriche, Princesse de Portugal*.

2 *Ibid.*, « Nous n'avons pas à suivre dans le détail les actes de la jeune gouvernante ».

3 Jusqu'à son mariage avec Marie Tudor, ses lettres étaient signées « El Príncipe Rey ».

4 Et ce dans le cadre des Instructions que lui avait transmises l'empereur en 1543.

5 André CORVISIER, *Les régences en Europe*, Paris : PUF, 2002.

6 D'après Antonio VILLACORTA BAÑOS GARCÍA, *La Jesuita*, Barcelone : Ariel, 2005.

7 Miguel ARTOLA, *La monarquía de España*, Madrid : Alianza Editorial, 1999.

8 Marcel BATAILLON, conférence de 1939, « Jeanne d'Autriche, princesse de Portugal », *Bulletin d'Etudes Portugaises*, fasc..11, Barcelone, 1939.

9 Comme Luis Venegas de Figueroa, d'après Alfonso DANVILA, *Felipe II y el rey don Sebastián de Portugal*, Madrid : Espasa, 1954.

10 Il confirmera cette opinion quelques années plus tard – à la mort de Jean III, en 1557 – apparemment déçu par la prétention de Jeanne à la régence de Portugal, qu'elle revendique en tant que mère du prince héritier Sébastien. Il considérera que c'est faire offense à la reine Catherine, sa plus jeune sœur, que d'y prétendre. Il partageait en effet pour les qualités de la reine Catherine la haute estime de la cour portugaise et pensait que la régence devait lui être réservée.

11 « *más* [...] », c'est-à-dire plus que ... [Marie, la régente précédente].

12 Dans une lettre écrite de Bruxelles par Charles Quint à Philippe, le 30 avril 1554 (Manuel FERNÁNDEZ ÁLVAREZ, *Corpus Documental de Carlos Quinto* (1^e éd. 1973-1981), 3^e éd. Madrid : Espasa, 2003, t 4, p. 40.

13 Dans une lettre de Valladolid du 11 mai 1554, il met en doute le montant des dépenses liées à la maison de Jeanne au Portugal, telles que l'empereur les lui a précisées « [...] *de la casa que agora tiene [la Princesa], por donde verá y entenderá V.M. que no le han dicho lo cierto en que montaba cada año 40000 ducados* » (Manuel FERNÁNDEZ ÁLVAREZ, *Corpus Documental...*, t 4 p. 44.

14 Dans le prologue de Geoffrey PARKER, in Bethany ARAM, *La reina Juana*, Madrid : Marcial Pons, 2001.

15 Et il est son parrain.

16 Manuel FERNÁNDEZ ÁLVAREZ, *Felipe II y su tiempo*, Madrid : Espasa, 1998.

17 Fernand BRAUDEL, *La Méditerranée et le monde méditerranéen à l'époque de Philippe II*, 2^e éd., Paris : Armand Colin, 1966.

18 Comme lors de l'affaire du détournement au Portugal d'un navire de métaux précieux, au printemps 1557, qui indigna Charles Quint et entraîne la punition des officiers, d'après Louis Prosper GACHARD, *Retraite et mort de Charles Quint au monastère de Yuste, Bruxelles* : Hayez, 1854-55.

19 Marcel BATAILLON, *Erasme et l'Espagne* (1^e éd. 1937), 3^e éd. Genève : Droz, 1991.

20 Les personnalités nommées sont souvent les mêmes, d'un conseil à l'autre.

21 Elle ne doit pas octroyer de privilèges à des roturiers, même s'ils sont des personnes de qualité.

22 Elle ne doit octroyer ni privilèges ni bénéfices, dans le royaume de Grenade et au sein de la chapelle royale, à ceux qui ne peuvent prouver qu'ils sont des vieux chrétiens – une disposition prise après la guerre de Grenade par les Rois Catholiques, et qui avait disparu dans les instructions antérieures – : « [...] *que las tales personas sean cristianos viejos de padre y madre, sin ninguna raza de linaje de judíos y que en esto no se dispense en ninguna manera con ninguna persona de ninguna calidad y condiçion que sea* [...] ».

23 Il s'agit d'une mesure protectionniste, contre l'exportation des stocks de blé.

24 En effet, la flotte d'Andrea Doria se trouvait plus éloignée, mobilisée sur un autre front.

25 L'intervention des banquiers espagnols, en remplacement des Génois et des Allemands a fait son apparition lors d'une précédente régence de l'Impératrice Isabelle, autour de 1535 (Ramón CARANDE, *Carlos Quinto y sus banqueros*, Madrid : Crítica, 1987).

26 Le père François Borgia insistait auprès d'elle pour qu'elle abandonne ce passe-temps peu vertueux, et, devant son hésitation, avait fini par lui faire adopter un nouveau jeu de cartes, dont les figures représentaient les vertus.

27 D'après Antonio VILLACORTA BAÑOS-GARCÍA, *La Jesuita, op.cit.*, p. 217 et suiv.

28 Marcel BATAILLON, Conférence de 1939, "Jeanne d'Autriche, princesse de Portugal", *op.cit.*, p. 15.

29 Alonso Sánchez Coelho, 86,5x75,5 - Monastère de San Lorenzo el Real, El Escorial, Madrid (actuellement en cours de restauration).

30 Peintre actif à la cour portugaise à Lisbonne, 1551-1573. Toile 99x81,5 - Musée royal de Bruxelles.

31 Le monument funéraire sculpté par Pompeo Leoni, pour le couvent des Descalzas Reales de Madrid représente également la statue orante de Jeanne d'Autriche avec une majesté qui rappelle celle des statues royales en bronze de l'Escorial.

32 Texte de 1613-1616 publié par Karl Ludwig SELIG, Kassel : éd. scient. , 2002.

33 Aroní YANKO, *Juana de Austria, reina en la sombra*, Barcelone : Belacqva, 2003.

34 Antonio VILLACORTA BAÑOS-GARCÍA, *op.cit.*

35 L'expression est rapportée dans une lettre reproduite par Cayetano ROSELL, *Historia del Combate naval de Lepanto*, p. 208, comme ayant été formulée par le militaire Lope de Figueroa, après le compte-rendu qu'il fit à la cour de la victoire de Lépante, ce même « don Lope » mis en scène par Calderón de la Barca dans *El alcalde de Zalamea* (Max KRENKEL éd., Leipzig, 1887).

Pour citer cet article

Référence électronique

Marie-José GARCIA, « L'infante Jeanne d'Autriche, princesse de Portugal, régente en Espagne pendant l'interrègne de Charles Quint à Philippe II », *e-Spania* [En ligne], 5 | juin 2008, mis en ligne le 30 juin 2008. URL : <http://e-spania.revues.org/index11683.html>

Marie-José GARCIA

Université d'Angers, EA 4083

Droits d'auteur

© e-Spania

Résumé / Resumen

Les infantes ont souvent dû assumer une charge hautement exposée – la régence – à laquelle elles n'accédaient qu'en tant qu'ultime recours, quoi qu'il fût généralement envisagé comme un devoir potentiel dès leur naissance.

Le cas de Jeanne d'Autriche, fille de Charles Quint, fournit un exemple significatif de situations de ce genre, puisqu'elle dut s'acquitter de cette haute charge politique en Espagne, entre 1555 et 1559.

Partant d'une analyse de la figure historique qui nous est parvenue de cette infante, nous nous sommes interrogés sur la dimension de l'apport qu'a constitué son action de régente à la construction de son personnage.

Une fois rappelées les hésitations qui ont procédé au choix de l'infante Jeanne, émanation de deux volontés également puissantes et, paradoxalement, également souveraines, – celle de l'empereur et celle du prince Philippe – nous avons dessiné les circonstances dans lesquelles se trouvent imbriquées la situation de l'infante, celle de l'empereur, celle du régent en titre – le prince Philippe – et celle de l'espace péninsulaire.

La personnalité de Jeanne d'Autriche est évoquée finalement à partir de détails biographiques choisis et de représentations, pour mesurer ses apports à la dimension du personnage historique tel que nous sommes en mesure de le percevoir.

Mots clés : Espagne, régence, XVI^e siècle, pouvoirs, exercice, personnalité, personnage historique, Jeanne d'Autriche, correspondances

A algunas infantas les incumbió asumir un cargo altamente expuesto – la regencia – al que sólo accedían como último recurso, aunque se considerara ese papel parte íntegra de los deberes inherentes a su condición.

El caso de la infanta Juana de Austria, hija de Carlos Quinto, al haber sido encargada del gobierno de España entre 1555 y 1559, proporciona un claro ejemplo de tales situaciones. Partiendo de un análisis de la figura histórica que nos fue transmitida de la infanta, nos hemos planteado la cuestión de la medida en que contribuyó su actuación de gobernadora a los rasgos de dicha figura.

Recordadas las dudas que precedieron su elección, fruto de dos voluntades igualmente potentes y, paradójicamente, igualmente soberanas –la del Emperador y la del príncipe Felipe–, hemos desdibujado las circunstancias en las que se encontraron entretajadas la propia situación de la infanta, la del Emperador, la del gobernador en título – el Príncipe Felipe – y la del espacio peninsular.

La personalidad de Juana de Austria se evoca finalmente a partir de unos detalles biográficos selectos y de unas representaciones, para medir sus aportaciones a la dimensión del personaje histórico tal como lo podemos percibir.

Palabras claves : España, regencia, Juana de Austria, siglo XVI, poderes, correspondencias, ejercicio, personaje histórico, personalidad